

Province de Québec  
**Municipalité de Barnston-Ouest**

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Barnston-Ouest, tenue le 7 juillet 2014, à 19h30, à la salle du Centre Communautaire sise au 2081 chemin Way's Mills à Barnston-Ouest, à laquelle sont présent(e)s les conseiller(ère)s:

Madame Ginette Breault                      Monsieur Normand Vigneau  
Monsieur Ziv Przytyk                      Madame Julie Grenier  
Madame Ghislaine Leblond

Est absente la conseillère Madame Virginie Ashby.

*Formant quorum sous la Présidence de monsieur le Maire Johnny Piszar.*

*Madame Sonia Tremblay, secrétaire-trésorière et directrice générale de la municipalité, agit en tant que secrétaire d'assemblée.*

---

*Il est ordonné par résolution du conseil ce qui suit:*

**1. Ouverture de la séance ordinaire du 7 juillet 2014**

Monsieur Johnny Piszar maire, souhaite la bienvenue et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance à 19h30.

14 07 096

**2. Adoption de l'ordre du jour du 7 juillet 2014**

**Il est proposé par la conseillère Ginette Breault,  
Appuyé par le conseiller Normand Vigneau, et il est résolu;**

**Que l'ordre du jour du 7 juillet 2014, soit adopté tel que présenté.**

- 1.- **Ouverture**  
Mot de bienvenue du maire
- 2.- **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2014**
- 4.- **Première période de questions**
- 5.- **Suivi de la dernière assemblée**
  - 5.1. Génératrice Centre Communautaire – Résultat de l'appel d'offres sur invitation
  - 5.2. Projet de gestion intégrée des ressources de la forêt-témoin de Barnston-Ouest
- 6.- **Correspondance**
  - 6.1. **Invitation, demande d'appui et d'aide financière**
    - 6.1.1. Les Comptonales
    - 6.1.2. L'aube d'un nouveau jour
    - 6.1.3. 21<sup>ème</sup> édition du Tournoi de golf du Maire de Waterville
    - 6.1.4. Cercle des jeunes ruraux de Barnston
    - 6.1.5. Invitation pour le 150<sup>e</sup> à Baldwin
  - 6.2. **Règlement**
    - 6.2.1. Avis de motion : Règlement relatif à la prévention des incendies
  - 6.3. **Divers**
    - 6.3.1. Don à la mémoire du père à Julie Grenier
    - 6.3.2. Recommandation du CCU
- 7.- **Rapport du Maire et des conseillers**
  - 7.1. Rapport des activités à la MRC de Coaticook et autres comités par monsieur le Maire
  - 7.2. Rapport des conseillers

- 8.- **Rapport de l'inspecteur municipal et voirie**
  - 8.1 Dépôt du rapport mensuel
- 9.- **Rapport de la directrice générale**
  - 9.1 Dépôt du rapport mensuel de l'inspecteur en bâtiment et environnement
  - 9.2 Dépôt du rapport de la directrice générale
  - 9.3 Résolution – Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes
  - 9.4 Résolution autorisant l'appel d'offre sur invitation pour la fourniture de gravier
- 10.- **Trésorerie**
  - 10.1 Dépôt des listes : comptes payés, dépenses incompressibles et comptes à payer
  - 10.2 Adoption de l'État comparatif au 30 juin 2014
- 11.- **Divers**
- 12. **Deuxième période de questions**
- 13.- **Levée de la séance ordinaire**

**Adoptée à l'unanimité**

14 07 097

**3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2014**

**Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,  
Appuyé par la conseillère Ginette Breault, et il est résolu;**

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2014 soit adopté tel que présenté.

**Adoptée à l'unanimité**

**4. 1<sup>ere</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS**

Rien à signaler

14 07 098

**5.1. Génératrice Centre Communautaire – Résultat de l'appel d'offres sur invitation**

**ATTENDU** la résolution # 14-06-081 autorisant la directrice générale à procéder à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture et l'installation d'une génératrice stationnaire ;

**ATTENDU** que la municipalité a reçue lesdites soumissions au plus tard, à 11h00 le 3 juillet 2014, et qu'elles ont été rendues publiques, le même jour à 11h05, à savoir :

	<b>COMPAGNIE</b>	<b>PRIX</b>	<b>DÉPENSE NETTE</b>
1	LE GROUPE GE	31 995\$	33 182.24\$
2	LES ARMATURES COATICOOK INC.	27 995\$	29 033.81\$

**ATTENDU** que la municipalité doit adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme et que cette conformité a été vérifiée ;

**ATTENDU** que l'installation électrique n'était pas incluse dans l'appel d'offres ;

**POUR CES MOTIFS**

**Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,  
Appuyé par la conseillère Ghislaine Leblond et il est résolu ;**

Droit de veto exercé par le maire en date du 9 juillet 2014.

Référer à la résolution 14-08-115

D'octroyer ledit contrat de fourniture et d'installation d'une génératrice stationnaire à l'entreprise «Les Armatures Coaticook Inc.», au coût de 27 995\$ (plus les taxes applicables), pour une dépense maximale de 29 033.81\$.

D'octroyer le contrat pour l'installation électrique de la génératrice à monsieur Alain Dupont, au coût de 3 500\$, plus les taxes applicables.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à payer ces dépenses.

**Adoptée à l'unanimité**

**5.2. Projet de gestion intégrée des ressources de la forêt-témoin de Barnston-Ouest**

Monsieur le maire fait le suivi du projet.

**14 07 099**

**6.1.1. Les Comptonales**

**Il est proposé par la conseillère Ginette Breault,  
Appuyé par la conseillère Julie Grenier et il est résolu ;**

Que la municipalité verse la somme de 250\$ à titre d'aide financière.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à payer cette dépense.

**Adoptée à l'unanimité**

**14 07 100**

**6.1.2. L'aube d'un nouveau jour**

**Il est proposé par la conseillère Julie Greneir,  
Appuyé par la conseillère Ginette Breault et il est résolu;**

Que la municipalité verse la somme de 50\$ à titre d'aide financière.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à payer cette dépense.

**Adoptée à l'unanimité**

**14 07 101**

**6.1.3. 21<sup>ième</sup> édition du Tournoi de golf du Maire de Waterville**

**Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,  
Appuyé par la conseillère Ginette Breault et il est résolu ;**

Que le conseil municipal autorise l'inscription de Monsieur le Maire Johnny Pizar à cette activité qui aura lieu le 13 août au Club de golf de Waterville, au coût de 115\$.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à payer cette dépense.

**Adoptée à l'unanimité.**

**14 07 102**

**6.1.4. Cercle des jeunes ruraux de Barnston**

**Il est proposé par la conseillère Ginette Breault,  
Appuyé par la conseillère Ghislaine Leblond et il est résolu;**

Que la municipalité verse la somme de 60\$ à titre d'aide financière.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à payer cette dépense.

**Adoptée à l'unanimité**

### **6.1.5. Invitation pour le 150<sup>e</sup> à Baldwin**

L'invitation est déposée aux membres du conseil municipal.

14 07 103

### **6.2.1. Avis de motion : Règlement relatif à la prévention des incendies**

Avis de motion est donné par la conseillère Julie Grenier qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement relatif à la prévention des incendies sera présenté pour fin d'adoption.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption est faite en même temps que le dépôt du présent avis de motion. Une copie dudit règlement est remise aux membres du conseil.

14 07 104

### **6.3.1. Don à la mémoire du père à Julie Grenier**

**Il est proposé par la conseillère Ginette Breault,  
Appuyé par la conseillère Ghislaine Leblond et il est résolu;**

Que la municipalité verse la somme de 50\$ à la Fondation québécoise du cancer à la mémoire du père de Julie Grenier, conseillère.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à payer cette dépense.

**Adoptée à l'unanimité**

14 07 105

### **6.3.2. Recommandation du CCU**

**ATTENDU** que la Ferme Santschi Holstein a déposé un projet d'aménagement des fossés au 2847, chemin Kingscroft;

**ATTENDU** que le Comité consultatif en urbanisme (CCU), lors de la rencontre du 3 avril 2014, a analysé le projet de la Ferme Santschi Holstein;

**ATTENDU** que certaines réserves ont été soulevées par les membres du CCU, notamment en ce qui a trait à l'entretien des ponceaux et à l'intégrité du chemin Kingscroft;

**ATTENDU** que les membres du CCU proposent un aménagement des fossés, sur un maximum de deux cents (200) pieds, sur le chemin Kingscroft commençant au ponceau existant situé devant la maison (entre la maison et la grange) jusqu'au dernier ponceau existant devant la grange;

**ATTENDU** que les membres du CCU proposent la signature, entre la municipalité et les propriétaires, d'une demande de modification d'accès à une route contenant certaines conditions à respecter par les propriétaires du 2847, chemin Kingscroft ;

**ATTENDU** que le règlement de zonage 225-2012 de la municipalité stipule qu'un maximum de deux (2) entrées simples est autorisé pour donner accès à une exploitation agricole et que celles-ci doivent être d'une largeur maximale de 8 mètres;

**Il est proposé par la conseillère Ginette Breault,  
Appuyé par le conseiller Ziv Przytyk et il est résolu ;**

D'accepter le projet d'aménagement des fossés au 2847, chemin Kingscroft conditionnellement à ce que l'aménagement commence au ponceau existant situé devant la maison (entre la maison et la grange) jusqu'au dernier ponceau existant devant la grange et ce sur une distance maximale de deux cents (200) pieds ;

D'accepter le projet d'aménagement des fossés au 2847, chemin Kingscroft conditionnellement à la signature, entre la municipalité et les propriétaires du 2847, chemin Kingscroft, d'une demande de modification d'accès à une route contenant certaines conditions à respecter ;

Que si l'une ou l'autre des deux (2) conditions, ci-dessus mentionnées, n'est pas acceptée par les propriétaires du 2847, chemin Kingscroft, le règlement de zonage de la municipalité s'appliquera, soit qu'un maximum de deux (2) entrées simples soient autorisées pour donner accès à l'exploitation agricole et que les entrées soient d'une largeur maximale de 8 mètres.

**Adoptée à l'unanimité**

**7.1. Rapport de Monsieur le Maire, rapport des activités à la MRC de Coaticook, et autres**

Monsieur le maire fait part au conseil de ses diverses activités.

**7.2. Rapport des conseillers**

Les conseillers font rapport au conseil de leurs diverses activités.

**8.1. Rapport de l'inspecteur municipal et de voirie**

Dépôt du rapport mensuel de l'inspecteur pour le mois de juin 2014.

**9.1. Rapport de l'inspecteur en bâtiment et environnement**

Dépôt du rapport mensuel de l'inspecteur pour le mois de juin 2014.

**9.2. Dépôt du rapport de la directrice générale**

Dépôt du rapport trimestriel sur les frais de déplacement de la directrice générale.

14 07 106

**9.3. Résolution – Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes**

**VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES  
– LE 13 NOVEMBRE 2014 – EXTRAIT DE L'ÉTAT**

**ATTENDU** que conformément à l'article 1022 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) et l'article 511 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), le secrétaire-trésorier doit préparer, dans le cours du mois de juillet, un état des personnes endettées pour taxes impayées à la municipalité ;

**ATTENDU** que cet état doit être soumis au conseil et approuvé par lui ;

**SUR PROPOSITION** de la conseillère Ginette Breault,

**APPUYÉE** par le conseiller Normand Vigneau;

**IL EST RÉSOLU**

a. D'autoriser le secrétaire-trésorier à exclure de cette vente à l'enchère l'immeuble à propos duquel toutes taxes dues au 30 juin 2014 auront été payées avant la transmission de l'extrait de cet état au bureau de chaque commission scolaire qui a compétence sur le territoire à l'égard de tel immeuble et à la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook pour les fins de la vente des immeubles.

b. D'autoriser le secrétaire-trésorier à exclure de cette vente à l'enchère, l'immeuble pour lequel toutes taxes dues au 30 juin 2014 auront été payées, et pour lequel une entente de paiement pour les taxes 2014 aura été conclue avec le secrétaire-trésorier avant la transmission de l'extrait de cet état au bureau de

chaque commission scolaire qui a compétence sur le territoire à l'égard de tel immeuble et à la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook pour les fins de la vente des immeubles.

**Adoptée à l'unanimité**

14 07 107

**VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES –  
LE 13 NOVEMBRE 2014 – AUTORISATION AU SECRÉTAIRE-  
TRÉSORIER**

**ATTENDU** que conformément à l'article 1038 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) et 536 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), la municipalité peut enchérir et acquérir les immeubles situés sur son territoire qui sont mis en vente pour taxes municipales ou scolaires;

**ATTENDU** que conformément à l'article 1039 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) et 537 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), la municipalité fait inscrire, en son nom, ces immeubles ainsi achetés, sur les rôles d'évaluation et de perception et sur les rôles de répartition spéciale, et les impose comme tout autre immeuble sujet aux taxes;

**SUR PROPOSITION** de la conseillère Ginette Breault.  
**APPUYÉE** par le conseiller Normand Vigneau;

**IL EST RÉSOLU**

- a. D'autoriser le secrétaire-trésorier ou son représentant à offrir, au nom de la Municipalité de Barnston-Ouest, le montant des taxes dues, en capital, intérêt et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales et, le cas échéant, scolaires sur les immeubles faisant l'objet de la vente à l'enchère pour défaut de paiement des taxes qui se tiendra jeudi, le 13 novembre 2014 ;
- b. D'autoriser le secrétaire-trésorier à signer, au nom de la Municipalité de Barnston-Ouest, à propos de la vente à l'enchère des immeubles pour défaut de paiement de taxes, tout acte d'adjudication à la municipalité des immeubles adjugés à cette dernière et, le cas échéant, tout acte de retrait fait en faveur de la municipalité ou d'un adjudgé;
- c. D'autoriser l'inscription, immédiatement après la vente à l'enchère pour défaut de paiement de taxes, sur les rôles d'évaluation et de perception et, le cas échéant, sur les rôles de répartition spéciale, des immeubles qui auront été adjugés à cette dernière lors de ladite vente;
- d. D'autoriser le secrétaire-trésorier à faire, le cas échéant, la vérification des titres de propriété de certains immeubles à être vendus pour taxes impayées au 30 juin 2014, et ce sujet à la vente à l'enchère.

**Adoptée à l'unanimité**

14 07 108

**9.4. Résolution autorisant l'appel d'offres sur invitation pour la  
fourniture de gravier**

**ATTENDU** que les travaux en voirie de rechargement prévus cette année, dont les besoins en gravier s'élèvent à 5 000 TM de 0-3/4 Mg20-B ;

**ATTENDU** que l'estimé de la dépense nette pour la fourniture dudit gravier, tel que spécifié a été évalué à moins de 100 000\$ ;

**POUR CE MOTIF**

**Il est proposé par la conseillère Ghislaine Leblond,  
Appuyé par le conseiller Ziv Przytyk et il est résolu ;**

Que le conseil municipal mandate la directrice générale afin qu'elle procède à l'appel d'offres sur invitation auprès de deux (2) fournisseurs locaux pour la fourniture de gravier, en respect de la Politique de gestion contractuelle de la Municipalité et des lois en vigueur.

**Adoptée à l'unanimité**

14 07 109

**10.1. Dépôt des listes : comptes payés, dépenses incompressibles et comptes à payer**

**ATTENDU** que la secrétaire-trésorière a remis aux membres du conseil les listes détaillées des comptes payés, des dépenses incompressibles et des comptes à payer, à savoir :

A) Comptes payés au 2 juin 2014 - #14-06 094	77 955.48\$
B) Dépenses incompressibles	3 921.03\$
C) Salaires juin 2014	7 481.38\$
D) Comptes à payer au 7 juillet 2014	68 139.48\$

**ATTENDU** que la secrétaire-trésorière met à la disposition du conseil municipal toutes les factures relativement à B, C et D;

**À CES CAUSES,**

**Il est proposé par la conseillère Ginette Breault,**

**Appuyé par le conseiller Ziv Przytyk et il est résolu;**

D'approuver les comptes tels que décrits dans lesdites listes, pour un montant de 68 139.48\$, d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des dépenses.

**Adoptée à l'unanimité.**

14 07 110

**10.2. Adoption de l'État comparatif au 30 juin 2014**

**Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,**

**Appuyé par la conseillère Ginette Breault et il est résolu ;**

Que le conseil municipal adopte les états comparatifs au 30 juin 2014 tels que déposés.

**Adoptée à l'unanimité**

**12. 2<sup>e</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS**

Rien à signaler.

14 07 111

**13. Levée de la séance ordinaire du 7 juillet 2014**

**Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,**

**Appuyé par le conseiller Normand Vigneau il est résolu ;**

Que la séance ordinaire du conseil municipal soit levée, il est 20h49.

**Adoptée à l'unanimité**

\_\_\_\_\_  
MAIRE

\_\_\_\_\_  
DIRECTRICE GÉNÉRALE, SEC.-TRES.